



Détail de la synagogue de la Juderia de Cordoue, l'ancien quartier juif de la ville

1492 : l'expulsion des Juifs d'Espagne

Le décret d'Alhambra

Les rois catholiques d'Espagne ordonnèrent en 1492, par le décret d'Alhambra, le départ de tous les Juifs d'Espagne. La période de la diaspora sépharade commence.

Le décret d'expulsion

Décritée le 30 mars 1492 par les rois catholiques d'Espagne (Isabelle de Castille et son époux Ferdinand II d'Aragon) au palais de l'Alhambra de Grenade, l'expulsion des Juifs d'Espagne met fin au foyer majeur du judaïsme médiéval. Elle ouvre une période appelée « la diaspora séfarade » (1492-1776).

Le décret ordonnait la conversion ou le départ de tous les Juifs d'Espagne avant le 31 juillet 1492, et aboutit à leur diaspora dans le Maghreb, l'Europe méridionale et le Moyen-Orient.

La communauté se résigna au décret, à l'exception notable du Rav Don Isaac Abravanel, qui y opposa une farouche résistance, cherchant à faire annuler ou révoquer la décision. Lorsqu'elle fut décrétée, Abravanel y fit une réponse prophétique demeurée célèbre.

La décision avait été arrachée aux deux souverains par l'Inquisition et son patron d'alors, le moine dominicain Tomas de Torquemada. Pour lui, après la déroute des musulmans en janvier, il s'agissait de faire de l'Espagne la patrie d'un christianisme pur et dur et de chasser toute autre religion.



Isabelle la Catholique selon l'imaginaire romantique du XIX^{ème} siècle

L'exode des Sépharades

Les historiens estiment à environ 200 000 personnes le nombre de ceux qui partirent (notamment en Turquie, en Afrique du Nord, au Portugal et dans le sud de la France). A peu près autant furent tués et un nombre équivalent se convertirent.

Les rois catholiques se rendent vite compte du vide laissé par le départ des Juifs. Dès novembre 1492, ils font savoir dans les royaumes voisins et au Maghreb qu'ils autorisent le retour et restitueront leurs biens à ceux qui se feront baptiser. Un nombre assez important de Juifs repliés au Portugal reviennent par Badajoz et Ciudad Rodrigo, et deviennent *conversos* en tentant de retrouver leurs biens vendus quelques mois plus tôt.

Dans les textes, les discriminations contre les juifs en Espagne ont été abolies en 1869 par la Constitution de la Première République. Une loi de 1967 et la Constitution de 1978 ont affirmé le principe de liberté des cultes. Mais l'Espagne n'a établi qu'en 1986 des relations diplomatiques avec Israël.

Sources : « Le décret d'Alhambra », article du site Wikipedia.

http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9cret_d'Alhambra

« L'Espagne veut effacer le crime de 1492 », Le Web de l'Humanité, 31 mars 1992.

<http://www.humanite.fr/journal/1992-03-31/1992-03-31-650742>